

# Document témoin Partage d'expériences

### Intitulé: Projet d'Hébergement en autonomie dans un EREA

Dimension(s) M.A.T.E.O: Coordination-Coopération; Territoriale-Partenariale

Mots-clés associés : appartements ; autonomie ; prévention ; remédiation

### Contexte et présentation synthétique

Description synthétique de la pratique ou de l'expérience que vous souhaitez faire partager Les étapes principales



Réflexion constante de l'équipe pédagogique de l'EREA sur la préparation à l'entrée dans la vie active des jeunes diplômés du CAP : comment l'internat peut-il contribuer à la prise d'autonomie des lycéens ?

- Élément déclencheur : perspective d'un partenariat avec une association de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accompagnement des jeunes MNA (mineurs non accompagnés) hébergés en studios
- Le partenariat se fonde sur un constat partagé de compétences sociales fragiles, de difficultés d'insertion professionnelle, de fragilités pour entrer dans la vie active.

### Bénéfices constatés et prospectives

Description des atouts et évolutions observés



Au niveau des lycéens :

• Préparer l'insertion professionnelle et l'entrée dans la vie active ; Proposer une mise en marche vers le droit commun : préparer l'accès au logement ; savoir établir un état des lieux ; respecter un règlement intérieur ; gérer un budget ; gérer le quotidien dans un hébergement en autonomie.

Au niveau des professionnels de l'EREA:

• Permettre de reconsidérer le travail d'accompagnement proposé dans le cadre de l'internat éducatif ; Renforcer le travail avec les familles en proposant le dispositif APPART dans une démarche de co éducation

### Contacts et références pour information et réutilisation



Christophe Poinsot, aujourd'hui Directeur de l'école inclusive ASEI (ex-Directeur de l'EREA)

@: Christophe.poinsot@asei.asso.fr

Marc Puente, CPE de l'internat @: 0891016w@ac-dijon.f

### Document(s) témoin(s) mis à disposition le 25/01/2022

Les documents partagés sur le site de M.A.T.E.O. sont mis à disposition sur le principe du partage d'expérience et de ressource. En cela, ils ne sont ni des modèles ni des exemples types mais les témoins d'un fonctionnement au moment de la publication.

Merci aux contributeurs pour leur partage.
Contribuez-vous aussi (vers formulaire contact)

## APPART - dispositif d'hébergement en autonomie

Histoire du projet

- Réflexion constante de l'équipe pédagogique sur la préparation à l'entrée dans la vie active des jeunes diplômés du CAP : comment l'internat peut-il contribuer à la prise d'autonomie des lycéens ?
- Élément déclencheur : perspective d'un partenariat avec une association de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accompagnement des jeunes MNA (mineurs non accompagnés) hébergés en studios.
- Le partenariat se fonde sur un constat partagé de compétences sociales fragiles, de difficultés d'insertion professionnelle, de fragilités pour entrer dans la vie active.
- Création et ouverture du dispositif en janvier 2017 dans un appartement de type T5.
- De janvier 2017 à juillet 2018 : hébergement de 2 lycéens MNA scolarisés à l'EREA avec l'accompagnement éducatif du CPEY (comité de protection de l'enfance de l'Yonne).
- Sur cette période, 15 lycéens internes de l'EREA ont bénéficié par deux de périodes d'hébergement en autonomie à l'APPART sur le principe de la colocation avec les 2 jeunes MNA.

## 1 Description du projet



### Bénéfices attendus

Au niveau des lycéens :

- Préparer l'insertion professionnelle et l'entrée dans la vie active ;
- Proposer une mise en marche vers le droit commun : préparer l'accès au logement ; savoir établir un état des lieux ; respecter un règlement intérieur ; gérer un budget ; gérer le quotidien dans un hébergement en autonomie.

Au niveau des professionnels de l'EREA:

- Permettre de reconsidérer le travail d'accompagnement proposé dans le cadre de l'internat éducatif;
- Renforcer le travail avec les familles en proposant le dispositif APPART dans une démarche de co éducation.



### Contenu du projet

- Un référentiel d'évaluation a été construit et porte sur cinq domaines de compétences : la vie quotidienne, l'hygiène, l'autonomie, la vie affective et relationnelle, les compétences sociales et scolaires.
- Le choix des élèves retenus pour la durée d'une période est arrêté après consultation des familles et avec l'appui de l'évaluation conduite par les professeurs en charge du projet, le CPE d'internat et le chef d'établissement.
- A chaque session, les familles des lycéens internes sont reçues par l'équipe pluri professionnelle (professeurs de l'EREA et éducateurs du CPEY) qui présente le projet, le règlement intérieur de l'appartement et le contrat d'accueil précisant les modalités d'hébergement. Une visite de l'appartement est ensuite effectuée par les familles et un état des lieux est établi avec les élèves. Une caution de 40€ est versée contre remise des clés.
- Les élèves internes hébergés à l'APPART doivent gérer seuls : les horaires de lever et de coucher ; la préparation du petit déjeuner et du dîner (le déjeuner étant toujours pris à l'EREA sauf en période de stage s'ils le demandent) ; leur emploi du temps scolaire ; le retour à l'appartement le soir ainsi que la participation ou non aux activités culturelles et sportives proposées dans le cadre de l'internat éducatif ; les tâches ménagères et le tri sélectif des déchets.
- Chaque lundi, une somme d'argent est remise aux jeunes présents dans l'appartement afin de couvrir les frais de la semaine. Les professeurs de l'internat et/ou les éducateurs du CPEY accompagnent les lycéens et les conseillent pour l'élaboration des repas.
- Les mercredis, un temps convivial est organisé afin de stimuler les échanges entre les quatre jeunes « colocataires ».
- En fin de session, un bilan de fonctionnement est conduit avec les quatre jeunes concernés par la période écoulée, en présence des deux internes qui intégreront la période suivante : c'est aussi un temps de transmission d'expérience.

## APPART - dispositif d'hébergement en autonomie



#### Mise en œuvre

## Acteurs clés et rôle respectif

- Le proviseur de l'EREA (pilotage , direction, représentation)
- Le CPE de l'internat et le chef de service du CPEY (coordination du projet, astreintes)
- Les professeurs des écoles de l'internat de l'EREA et les éducateurs spécialisés du CPEY (accompagnement des élèves, gestion quotidienne)
- L'infirmière scolaire (suivi médical, astreintes médicales et conseils nutritionnels)
- Les jeunes MNA (tutorat des élèves internes)
- CARDIE cellule académique recherche et développement innovation (accompagnement à la recherche, financement FSE, relais avec le FIP FTLV)

## Budget et financement

Dispositif d'hébergement représentant un surcoût de fonctionnement d'environ 5000€/an au regard du coût habituel de l'internat auxquel il faut ajouter 6000€ de frais d'installation.

- Financement en partie sur les fonds propres de l'établissement.
- Financement par subventions du contrat de ville (mairie et bailleur social), dans le cadre de l'expérimentation adolescents de la CAF et dans le cadre du FSE via le GIP FTLV.
- Contribution des familles dans le cadre strict des frais d'internat.

#### **Partenariats**

- Association CPEY (comité de protection de l'enfance de l'Yonne)
- Mairie de Joigny et bailleur social de la ville de Joigny (SIMAD)
- Mme Nathalie Droyer, enseignant chercheur AGROSUP pour le suivi de l'évaluation.

#### Communication

- Information aux familles lors de l'inscription à l'internat
- Communication dans les réseaux professionnels des différents partenaires (Education nationale, secteur social, bailleur social)
- Site Expérithèque (bibliothèque des expérimentations pédagogiques)

## Eléments de calendrier

 Dispositif d'hébergement ouvert à chaque période entre deux périodes de vacances scolaires : 5 sessions par année scolaire avec des possibilités d'aménagement selon la durée prévue (5 à 10 semaines – période longue fractionnable)

## Résultats obtenus

- <u>Emulation entre élèves :</u> motivation pour le projet, candidatures spontanées, débats sur les responsabilités inhérentes à l'hébergement en autonomie.
- <u>Démarche de co éducation avec les familles</u> : réflexion partagée sur les enjeux de la prise d'autonomie, échanges sur l'évaluation des compétences sociales des élèves.
- Evolution des pratiques professionnelles : coordination entre professeurs de l'internat et éducateurs spécialisés, réflexion commune engagée sur la question de l'évaluation, projet d'internat revu avec la perspective de l'hébergement en autonomie.

## APPART - dispositif d'hébergement en autonomie

2 Eléments d'analyse du projet



### Leviers de réussite du projet

- Dynamique engagée au niveau de l'internat des lycéens avec une incidence positive :
  - entre les élèves internes (émulation)
  - entre élèves internes et jeunes MNA (socialisation)
  - entre élèves internes et professeurs d'internat (responsabilisation)
  - pour les élèves hébergés à l'APPART (autonomie, confiance)



• Soutien du dispositif par les autorités académiques et la collectivité : inscription CARDIE, valorisation dans les instances régionales, implication des services du rectorat.

• Soutien du dispositif par les partenaires : le bailleur social la SIMAD auprès de son réseau, l'association CPEY auprès de sa tutelle, le conseil départemental de l'Yonne.

Réussite du dispositif APPART



### Points de vigilance

- Le projet nécessite une vigilance constante pour veiller à le faire évoluer avec les jeunes hébergés à l'APPART (régulations nécessaires entre colocataires).
- Les outils de suivi et d'évaluation doivent gagner en lisibilité pour donner la possibilité aux élèves d'exercer plus complètement leur autonomie (évaluation des compétences sociales travaillées, suivi du budget, etc.)
- La coordination avec les partenaires doit considérer l'ensemble des services concernés par le suivi des lycéens hébergés à l'APPART (vie scolaire, service gestionnaire et SRH, équipes pédagogiques).
- Les perspectives d'évolution du dispositif correspondent à des demandes exprimées par la communauté éducative : ouvrir un dispositif similaire aux lycéennes ; envisager un palier semi autonome avec la réfection d'appartements dans l'enceinte de l'établissement.





- Christophe Poinsot, directeur
- Marc Puente, CPE de l'internat
- Téléphone : 03 86 62 07 90
- Mail: 0891016w@ac-dijon.fr



## Document témoin Partage d'expériences

### Document complémentaire : Grille évaluation ROCS

Grille d'évaluation ROCS pour accompagnement individualisé (lien direct en cliquant sur l'icône du fichier Excel)

